



MUNICIPALITÉ DE Saint-Raphaël

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BELLECHASSE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **7 septembre 2021**, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents la mairesse Madame Louise Aubé et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Jérôme Carrier
Siège #3 - Mélanie Asselin
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #6 - Marie-Josée Roy

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Poste Vacant

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Formant quorum sous la présidence de madame Louise Aubé, mairesse.
Est aussi présent Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: [AUCUN]**

Avis de motion - Règlement de zonage refondu numéro 2021-220

Mme Tonia Despont, conseillère, donne avis que le règlement de zonage refondu 2021-219 sera adopté à une séance ultérieure et qu'une consultation publique sur ladite modification se tiendra le 4 octobre prochain à 19h00. Afin de permettre aux citoyens de comprendre le processus d'adoption dudit règlement, voici les étapes d'adoption dudit règlement:

7 septembre 2021: avis de motion;

8 septembre 2021: avis public annonçant une consultation publique pour expliquer le projet de règlement;

4 octobre 2021 à 18h30 : tenue de l'assemblée publique de consultation;

4 octobre 2021: adoption du premier projet de règlement de zonage refondu 2021-219;

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en



MUNICIPALITÉ DE Saint-Raphaël

même temps que le présent avis de motion et copie du projet de règlement est remise à tous

les citoyens dans la salle et sera publiée dans le journal municipal du mois d'octobre 2021 et sur le site internet de la Municipalité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Raphaël, ce **16 septembre 2021.**

Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier